

Agir pour les

aidants

Stratégie de mobilisation
et de soutien
2020 - 2022

Dossier de presse

mercredi 23 octobre 2019



ÉDITO

En France, 8 à 11 millions de personnes soutiennent un proche en perte d'autonomie pour des raisons liées à l'âge, un handicap, une maladie chronique ou invalidante. Leur nombre ira croissant dans les années à venir : sur le seul champ des personnes âgées, il y aura trois fois plus de personnes de plus de 85 ans en 2050.

Nombre d'initiatives ont déjà été mises en œuvre par des associations ou des collectivités territoriales, pour informer et accompagner les proches aidants ou pour leur permettre de souffler davantage par exemple. Le dynamisme de ces initiatives, tout à fait remarquable, incarne l'ambition d'une société plus attentive et solidaire : comme souvent, la société a montré le chemin aux pouvoirs publics.

Mais il fallait aller plus loin. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé à Agnès Buzyn et Sophie Cluzel d'élaborer une véritable politique publique à destination des proches aidants.

Cette stratégie est issue de plusieurs mois de travail et d'échanges avec les aidants eux-mêmes et les associations qui les représentent. Elle est entièrement destinée à répondre à leurs besoins quotidiens : besoin de reconnaissance, d'accompagnement, d'aide, de répit. Elle sera déployée sur trois ans, et je serai particulièrement attentif à sa mise en œuvre afin que les solutions soient rapidement déployées.

La stratégie présentée aujourd'hui s'adresse directement aux aidants, et n'aura réussi que si elle entraîne une vraie différence dans leur quotidien. Elle n'est pas figée : elle pourra naturellement évoluer, s'enrichir d'une connaissance plus précise de leur situation et tirer toujours bénéfice de nouvelles idées.



Édouard PHILIPPE,
Premier ministre

ÉDITO DES MINISTRES

Les proches aidants, dont les vies sont mises à l'épreuve, nous les avons rencontrés, dans nos expériences professionnelles passées, dans nos histoires personnelles ou encore dans nos quotidiens de ministres. La plupart d'entre eux décrivent leur rôle comme « naturel » et beaucoup trouvent aussi du sens et de la fierté dans le soin qu'ils apportent à leur proche ; ils évoquent cependant un besoin de reconnaissance de leur engagement, tant ils se sentent parfois « oubliés » dans une société qui leur demande beaucoup. Fort de ces situations, diverses et toujours très bouleversantes pour les familles, la solidarité nationale doit être mobilisée pour répondre aux aspirations légitimes que les proches aidants expriment.

C'est en prenant appui sur les témoignages des aidants eux-mêmes, souvent relayés par des parlementaires engagés, que nous avons construit les ambitions de la stratégie « agir pour les aidants » : reconnaître leur rôle dans notre société ; faciliter leur vie, scandée par la succession des soins, des temps d'accompagnement et des démarches administratives ; soutenir celles et ceux qui se sentent particulièrement en difficulté, quand l'épuisement guette.

Il ne s'agit pas là de baisser la garde sur les réformes nécessaires pour mieux accompagner les personnes en perte d'autonomie elles-mêmes. C'est tout le sens de la réforme du grand âge et de l'autonomie, qui sera présentée à la fin de l'année 2019 et qui renforcera les conditions du maintien à domicile et, lorsque l'autonomie décroît, l'accueil dans des lieux d'habitat intermédiaires entre le domicile et l'établissement. C'est aussi tout le sens des efforts conduits pour mieux adapter l'accompagnement médico-social aux choix de vie des personnes en situation de handicap, dans une société plus ouverte à la différence, de l'école, à l'entreprise, au logement ou encore à la santé.

Il s'agit bien là, et de façon complémentaire, d'accompagner les proches aidants qui continueront d'avoir une part fondamentale dans le projet de vie des personnes aidées.

Ensemble et en lien étroit avec les autres ministres concernés, nous attacherons une attention extrêmement étroite à la mise en œuvre de cette stratégie. Un premier bilan sera rendu public à l'occasion de la journée nationale des aidants du 6 octobre 2020.



Agnès BUZYN,
Ministre des Solidarités
et de la Santé.



Sophie CLUZEL,
Secrétaire d'État
auprès du Premier ministre,
chargée des Personnes
handicapées.

QUI SONT LES AIDANTS ?

Aidant(e) : « Personne qui vient en aide, de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne d'une personne en perte d'autonomie, du fait de l'âge, de la maladie ou d'un handicap. »

Article 51 de la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement.

Nombre d'aidants en France :
8 à 11 millions. 1 Français sur 6.

Baromètre 2019, Fondation April et BVA

90 % aident un membre de leur **famille**,
dont **52 %** un de leurs parents.

Baromètre 2019, Fondation April et BVA

37 % des aidants sont âgés de **50 à 64 ans**.

Baromètre 2019, Fondation April et BVA





57 % sont des **femmes**.

Baromètre 2019, Fondation April et BVA

8 aidants sur 10 ont le sentiment
de **ne pas être suffisamment aidés**
et considérés par les pouvoirs publics.

Baromètre 2017, Drees et BVA

Les aidants font part de difficultés
à concilier leur **rôle avec leur vie professionnelle**

pour 44 %

Baromètre 2017, Carac et Opinion Way

31 % des aidants **délaissent leur propre santé**.

Baromètre BVA APRIL 2018

17 MESURES CLÉS S'ADRESSANT DIRECTEMENT AUX PROCHES AIDANTS



Rompre l'isolement des proches aidants et les soutenir au quotidien dans leur rôle

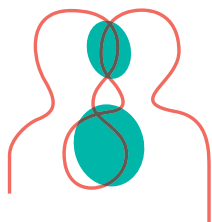
Les besoins exprimés par les proches aidants

Bien souvent, les proches aidants ne se reconnaissent pas comme tels, tant soutenir un mari, une fille, un voisin leur paraît naturel.

Quand la relation d'aide prend une part croissante dans leur vie, les proches aidants témoignent aussi d'un besoin de partager les difficultés du quotidien, d'être écoutés, accompagnés dans leur réflexion, informés et orientés vers une offre d'accompagnement qui facilite leur quotidien.

54 %
des aidants n'ont pas conscience
de leur rôle.

Baromètre 2019, Fondation April et BVA



« J'ai accompagné une tante âgée et handicapée et un père atteint de la maladie d'Alzheimer dont j'ai été la tutrice. Je me suis sentie très seule et en grande difficulté pour rechercher les informations utiles, mieux comprendre la pathologie de mes proches, trouver les financements nécessaires. En tant que tutrice, j'ai été totalement livrée à moi-même, je n'ai même pas eu un flyer pour me guider. »

Claudie (Plaidoyer JNA 2018).

MESURE N°1 → La mise en place d'un numéro téléphonique national de soutien des proches aidants, pour les aider à se reconnaître comme proche aidant, leur offrir une écoute, assurer un premier niveau d'information, et les orienter vers des interlocuteurs de proximité, **dès 2020**.

MESURE N°2 → La création d'un réseau de lieux d'accueil labellisés « Je réponds aux aidants », pour recevoir les proches aidants et les orienter dans le paysage des aides et de l'accompagnement disponibles, en fonction de leurs besoins, **à compter de 2020**.

MESURE N°3 → La création d'une plateforme numérique « Je réponds aux aidants » permettant d'identifier l'offre d'accompagnement près de chez soi, dans tous les territoires, **d'ici 2022**.

MESURE N°4 → La diversification et le déploiement des offres d'accompagnement par des professionnels et des pairs dans tous les territoires : soutien psychologique, collectif et individuel, sensibilisation et formation (en présentiel et à distance). Objectif : **+ 450 000 aidants accompagnés d'ici 2022**.

Exemples de dispositifs d'accompagnement pour faciliter le quotidien :

- Des actions de formation pour apprendre comment se positionner par rapport aux professionnels qui prennent en charge le proche aidé ou comment rendre plus faciles les gestes du quotidien avec le proche aidé ;
- Des moments d'échanges et de rencontres avec d'autres aidants dans un lieu convivial, animés par des travailleurs sociaux et de psychologues, pour partager les difficultés et les solutions du quotidien, comme les « cafés des aidants ».

Mesure complémentaire :

- Engager une réflexion avec le concours d'Annie Vidal, députée de Seine-Maritime, sur les possibilités d'anticipation de l'accompagnement de la personne aidée en cas de disparition du proche aidant.



Ouvrir de nouveaux droits sociaux aux proches aidants et faciliter leurs démarches administratives

Les besoins exprimés par les proches aidants

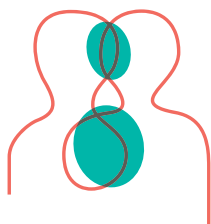
Les proches aidants sont souvent contraints de réduire voire de cesser totalement leur activité professionnelle pour s'occuper de leurs proches, sans compensation de la perte de leur revenu et avec un impact parfois négatif sur le calcul des droits sociaux. Par ailleurs, être aidant oblige souvent à réaliser, pour son proche ou soi-même, de nombreuses démarches pour obtenir des aides et de l'accompagnement, dans un quotidien déjà bien rempli.

Les proches aidants expriment un besoin de reconnaissance, qui passe à la fois par des droits renforcés pour être mieux protégés face aux risques, notamment celui de subir une perte importante de revenus professionnels, et par un effort de simplification de leur quotidien et de leurs démarches administratives.

61 %

des aidants travaillent.

Baromètre 2019, Fondation April et BVA



« J'accompagne ma mère dans son quotidien, de la préparation des repas aux tâches administratives, aux sorties, à la toilette ... mais quels que puissent être mon dévouement et mon amour pour ma mère, il n'en demeure pas moins qu'un jour elle ne sera plus là, et j'aurai sacrifié ma vie, sans retraite ni reconnaissance. »

Marie*, 52 ans, aidante de sa mère.

MESURE N°5 → Le congé de proche aidant indemnisé pour les salariés, les travailleurs indépendants, les fonctionnaires et les chômeurs indemnisés, dès octobre 2020.

L'indemnisation du congé de proche aidant :

Prévue par le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2020, l'indemnisation du congé de proche aidant répond aux recommandations formulées dans le cadre de la concertation sur le grand âge et l'autonomie par le groupe de travail sur les proches aidants et le bénévolat présidé par Annie Vidal, députée de Seine-Maritime. Portant sur trois mois ouverts sur l'ensemble de la carrière, la mesure permettra de répondre à la fois à un besoin de soutien régulier et étalé dans le temps et à un besoin urgent et ponctuel. L'allocation pourra en effet indemniser des jours pris consécutivement, de manière fractionnée ou en complément d'une activité à temps partiel.

Le montant de cette allocation sera fixé à un niveau équivalent à



celui de l'allocation journalière de présence parentale : 43 euros par jour pour les personnes vivant en couple et 52 euros par jour pour une personne seule.

Elle sera versée par les caisses d'allocations familiales et les caisses de la mutualité sociale agricole, sur demande du proche aidant, à travers une télé-procédure simple. Les proches aidants pourront avoir accès simplement au compteur des jours indemnisés qu'il leur reste à prendre.

Pour s'assurer du fait que cette mesure répond bien aux besoins, le gouvernement a prévu de remettre au Parlement, au plus tard le 1^{er} janvier 2022, un rapport établissant un bilan du recours au congé indemnisé. Ce rapport pourra formuler, le cas échéant, des propositions d'adaptation et d'harmonisation des indemnisations et notamment celles des congés de proche aidant, de solidarité familiale et de présence parentale.

MESURE N°6 → Un congé de proche aidant qui pourra désormais être pris tout de suite à l'arrivée en entreprise, sans attendre un an comme auparavant, dès janvier 2020.

MESURE N°7 → Des périodes de congé proche aidant qui ne compteront plus dans le calcul des droits au chômage pour éviter une baisse des allocations, dès novembre 2019.

MESURE N°8 → Une prise en compte automatique du congé de proche aidant indemnisé au titre des droits à la retraite, sans formalités à accomplir, dès octobre 2020. Au-delà, la concertation en cours sur le système universel des retraites intègre ce sujet majeur de la prise en compte des périodes d'aide.

Mesures complémentaires :

- La simplification des déclarations des proches aidants de personnes handicapées bénéficiaires du dédommagement versé dans le cadre de la prestation de compensation du handicap, permettant de clarifier le régime fiscal et social en vigueur et de l'aligner avec celui en vigueur pour l'allocation éducation enfant handicapé pour éviter toute distorsion de choix : à compter de janvier 2020 ;
- La confirmation en droit de la possibilité de cumuler le dédommagement de l'aidant familial avec le revenu de solidarité active, de la même façon que pour l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé, à compter de mai 2020 ;
- Le lancement d'une revue permanente des normes et des pratiques pour simplifier en continu les démarches des proches aidants. Le comité de suivi de la stratégie « agir pour les aidants » se verra proposer, deux fois par an, des pistes pour simplifier la vie des proches aidants.



Permettre aux aidants de concilier vie personnelle et vie professionnelle

Les besoins exprimés par les proches aidants

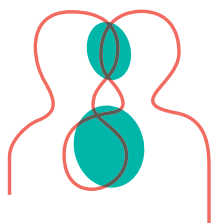
Les proches aidants en emploi décrivent souvent leur quotidien comme un parcours du combattant, marqué par des aménagements des horaires de travail, des réductions du temps de travail, des arrêts de travail, de la démotivation voire de la culpabilité vis-à-vis de l'employeur comme du proche aidé.

Le besoin qu'ils expriment est celui d'une reconnaissance de leurs contraintes pour pouvoir mieux concilier vie personnelle et vie professionnelle, éviter les ruptures dans leurs parcours qui fragilisent notamment leur situation financière – en particulier pour les femmes –, pour faciliter leur retour à l'emploi quand ils ont dû s'éloigner de la vie professionnelle pour une durée prolongée.

25 %

des aidants ont dû s'absenter
au cours des 12 derniers mois
pour s'occuper de leur proche
(en moyenne 16 jours).

Novartis-BVA de 2008



« Très vite, j'ai dû demander à mon employeur de passer à temps partiel puis à mi-temps pour m'occuper de mon fils Enzo, qui est handicapé à 85 %. Au bout de deux ans, je n'arrivais plus à concilier mon travail avec tous les rendez-vous que je devais prendre pour Enzo. Bien entendu, il y a les aides financières, mais je me fais du souci pour l'avenir : que se passerait-il si je voulais reprendre un travail ? Est-ce que je suis condamnée à ne plus jamais travailler ? »

Sylvie*, proche aidante de son fils Enzo de 9 ans.

MESURE N°9 → L'assouplissement du congé de présence parentale et de l'allocation journalière de présence parentale, qui pourront être pris de façon fractionnée, par demi-journées, dès janvier 2020.

MESURE N°10 → La facilitation des parcours professionnels des aidants qui ont dû arrêter de travailler pendant longtemps pour accompagner un proche avec notamment un nouveau système de reconnaissance de l'expérience acquise en tant que proche aidant, en 2021.

MESURE N°11 → Le soutien aux proches aidants inscrit parmi les thèmes de la négociation obligatoire dans les entreprises et parmi les critères de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises, en 2020.



La mobilisation des entreprises en faveur des proches aidants

Dans un contexte d'augmentation du nombre de proches aidants, les employeurs devront s'adapter dans les années à venir. Certains ont déjà commencé.

À titre d'exemple, le nouveau label Cap'Handéo « Entreprise engagée auprès de ses salariés aidants » constitue un levier pour les entreprises souhaitant mieux soutenir les salariés en situation d'aide d'un proche fragilisé (handicapé, âgé dépendant, souffrant de maladie chronique ou longue durée). Au-delà de reconnaître l'engagement des entreprises, ce label permettra de les accompagner dans la mise en œuvre de leur politique autour des enjeux de repérage et de mobilisation effective des solutions, de valorisation interne et externe de leurs actions, et d'inscription de cette stratégie dans la durée.

Priorité n°4

Accroître et diversifier les solutions de répit

Les besoins exprimés par les proches aidants

Les proches aidants témoignent très souvent du caractère « évident » de leur engagement en faveur de leur proche âgé, malade ou en situation de handicap, et de la richesse de leur quotidien. Cela ne doit pas faire oublier le risque de fatigue voire d'épuisement qui peut s'attacher à la condition de proche aidant. Et ce d'autant plus qu'il conduit parfois à des situations de grande urgence.

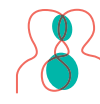
Les proches aidants expriment un besoin prioritaire d'accompagnement au maintien à domicile à travers des dispositifs comme les plateformes de répit. Pour leur permettre de souffler le temps nécessaire, des solutions de répit doivent être accessibles dans les territoires. La pluralité des attentes, des besoins et des situations ne permet pas de définir une offre de répit unique, mais impose de diversifier et de renforcer autant que possible les solutions proposées.

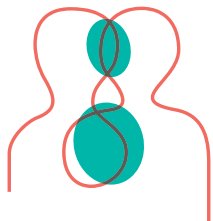


25 %

des aidants ne parviennent pas à se ménager du répit.

Enquêtes Handicap Santé Ménages (HSM) et Handicap Santé aidants (HSA) de la DREES, 2008





« Cela fait dix ans que je n'ai pas pris de vacances. Je sais que je devrais faire les choses autrement, que je devrais faire confiance à des professionnels pour prendre le relais par moment, mais je n'y arrive pas. »

Lionel, aidant de son frère Michel, 52 ans, en situation de handicap.*

MESURE N°12 → Le lancement d'un plan national de renforcement et de diversification des solutions de répit, adossé à un financement supplémentaire de 105 M€ sur la période 2020 – 2022.

Focus sur le plan national de renforcement et de diversification des solutions de répit

Aucune ambition nationale de déploiement de solutions de répit pour tous les proches aidants n'a jamais été fixée. Des dispositifs existent (comme l'accueil temporaire ou l'accompagnement des proches aidants), mais de façon ponctuelle sur le territoire.

Pour la première fois, le gouvernement fixe une réelle ambition de renforcement et de diversification des solutions de répit.

- Un accent prioritaire et immédiat sur le soutien des proches aidants dans leur vie à domicile, à travers le renforcement des capacités d'accueil des plateformes de répit (objectif minimum de doublement d'ici 2022).
- Un effort de diversification de l'offre de répit, en fonction des besoins des territoires identifiés par les parties prenantes locales, intégrant :
 - le développement et la mobilisation de l'accueil temporaire (**objectif de doublement du nombre d'aidants soutenus d'ici 2022**) ;
 - le déploiement de solutions de répit innovantes en partenariat public-privé ;
 - pour 2022, une perspective de généralisation du relayage à domicile sur le modèle du baluchonnage québécois, en fonction des résultats de l'expérimentation aujourd'hui menée dans 54 départements.
- Une garantie d'information des proches aidants sur l'offre existante, sur internet et dans les lieux labellisés « Je réponds aux aidants ».

La spécificité des territoires d'Outre-mer sera prise en compte dans le cadre du plan national, au regard de la spécificité des besoins et des dispositifs existants déjà, notamment l'accueil familial temporaire.

Mesures complémentaires :

- Parce que la mobilisation des solutions de répit doit être souple, **l'État simplifiera les démarches administratives pour l'accès à des solutions d'accueil temporaire de personnes en situation de handicap** : le passage complémentaire devant la maison départementale des personnes handicapées pour bénéficier d'une orientation vers une structure de répit sera supprimé par décret début 2020 ;



- Parce que le répit ne se conçoit pas seulement à travers l'intervention de structures spécialisées, **une expérimentation sera conduite en 2020 pour favoriser l'accueil dans les centres de vacances de « droit commun » des familles avec enfants en situation de handicap.**



Agir pour la santé des proches aidants

Les besoins exprimés par les proches aidants

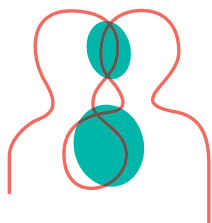
Les risques pour la santé des proches aidants sont encore mal connus. Pourtant, eux-mêmes témoignent de difficultés particulières, liées au stress et à la fatigue du quotidien et à une tendance à repousser leurs propres soins pour privilégier ceux de la personne aidée. Souvent, ils ne parlent pas de leur vie de proche aidant avec les professionnels de santé qui les suivent.

Il faut que les professionnels de santé acquièrent un « réflexe » de repérage des difficultés de santé (physique et psychologique) des proches aidants.

31 %

des aidants délaissent leur propre santé.

Baromètre BVA APRIL 2018



« Après l'accident de mon mari, j'ai réussi à bien gérer la situation pendant les cinq premières années. Ensuite j'ai dû recourir au séjour temporaire. J'étais de plus en plus fatiguée et je devais me reposer. Je pense que l'accumulation du stress et de la fatigue sont peut-être les causes de mon cancer. »

Témoignage anonyme, « Association nationale des aidants ».

MESURE N°13 → La compréhension des risques qui pèsent sur la santé des proches aidants, à travers une enquête de Santé publique France en 2020 ;

MESURE N°14 → L'instauration d'un « réflexe proches aidants » chez les professionnels de santé ou d'accompagnement à compter de 2020, à travers plusieurs canaux.

Focus sur l'instauration d'un « réflexe proches aidants » chez les professionnels de santé ou d'accompagnement

Plusieurs canaux seront mobilisés, notamment :

- la formation initiale et continue des professionnels de santé, à compter de 2020 ;
- l'inscription systématique du repérage et de l'orientation des proches aidants au moment de leur passage à la retraite, dans le cadre du « rendez-vous » de prévention qui sera généralisé en 2020 ;
- la production d'outils d'évaluation de la santé des proches aidants et leur diffusion vers les professionnels de santé, à compter de 2021 ;
- le déploiement d'une formation à distance renforcée pour les professionnels des établissements et services médico-sociaux, en partenariat avec les universités, en 2021.

MESURE N°15 → L'identification du rôle de proche aidant dans le dossier médical partagé en 2020, en application de la loi du 22 mai 2019.

Illustration d'un effet de la mesure :

- En cas d'accident du proche aidant, les professionnels de santé seront au courant du fait qu'il ou elle est aidant d'une personne dépendante et pourront s'assurer immédiatement du fait que le proche aidé n'est pas laissé seul à domicile.



Épauler les jeunes aidants

Les besoins exprimés par les proches aidants

Les jeunes aidants apportent à leur proche une aide parfois comparable à celle d'un adulte. Cette situation peut avoir des retentissements multiples dans leur vie quotidienne d'enfant, d'adolescent ou de jeune adulte : des retentissements positifs, car beaucoup d'entre eux déclarent tirer de cette expérience une autonomie dont ils sont fiers, mais aussi des conséquences négatives quand la charge et les responsabilités deviennent trop lourdes.

Les besoins qu'ils expriment ressemblent, pour une partie d'entre eux, à ceux des aidants adultes : besoin d'être reconnu comme aidant, de sortir de l'isolement, de pouvoir prendre du recul sur le quotidien et de souffler quelques temps. Mais ils ont également des besoins spécifiques, qui justifient qu'ils soient épaulés de manière particulière, notamment dans le cadre scolaire et universitaire, et que la société veille à ce qu'ils n'aient pas à endosser des responsabilités disproportionnées par rapport à leur âge.



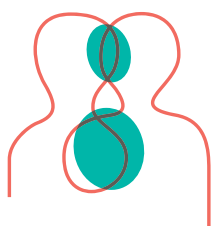
40 %

des jeunes aidants ont moins de 20 ans
et

13 %

ont entre 13 et 16 ans.

L'enquête intitulée « Qui sont les jeunes aidants aujourd'hui en France ? »
réalisée par le laboratoire Novartis en partenariat avec Ipsos en juin 2017.



« Nous, les jeunes aidants, on a tendance à se fondre dans la masse ; l'air de rien vous ne voyez aucune différence avec les autres, et pourtant nous sommes différents. Nous avons des responsabilités que tout le monde n'a pas à cet âge-là. »

Mariama, 17 ans, dont la mère souffre de polyarthrite (Les cahiers du CCAH - n° 9 – juin 2019).

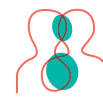
MESURE N°16 → La sensibilisation des personnels de l'Éducation nationale, pour repérer et orienter les jeunes aidants, grâce à des outils efficaces et co-construits avec le monde associatif. Dans un premier temps, une expérimentation sera lancée en 2020 dans deux régions (Île-de-France et Occitanie).

MESURE N°17 → L'aménagement des rythmes d'étude (condition d'assiduité et examen) pour les étudiants aidants, dès fin 2019.

Mesures complémentaires :

- Le déploiement de solutions de répit adaptées aux besoins des jeunes aidants, après évaluation de l'expérimentation en cours des ateliers cinéma-répit ;
- La mobilisation du service national universel et du service militaire adapté comme leviers de repérage systématique des jeunes aidants, dès 2020 ;
- Un accent particulier mis sur la santé des jeunes aidants dans tous les efforts en faveur de la santé des aidants.

N. B. : Les verbatim sont issus de la concertation autour de l'élaboration de la stratégie « agir pour les aidants ».



DES LEVIERS POUR MOBILISER L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ AUTOUR DU SUJET DES PROCHES AIDANTS

Au-delà des six priorités s'adressant directement aux aidants, **la stratégie nationale utilise tous les leviers disponibles pour mobiliser l'ensemble de la société** et poser les fondations d'une société solidaire et bienveillante avec les proches aidants.

Les mesures principales :

- Pour mobiliser les Français, le lancement d'une grande campagne nationale de sensibilisation co-construite avec les associations et s'adressant à la société toute entière, en 2020. Impact attendu : permettre aux voisins, collègues, membres de la famille des proches aidants de prendre conscience de leur engagement et d'être attentifs à leur situation ;
- Pour mobiliser les jeunes, élargir l'exercice des missions d'intérêt général du service national universel ou du service civique aux associations agissant pour les aidants, à partir de 2020 ;
- Pour mobiliser les territoires, le soutien aux collectivités locales dans leurs initiatives en faveur des proches aidants, à travers une banque de bonnes idées, l'octroi de financements d'amorçage et l'octroi par un jury citoyen d'un prix annuel de la collectivité aidante, à partir de 2020 ;
- Pour mobiliser les entreprises, la capitalisation sur l'initiative « La France, une chance, les entreprises s'engagent » pour diffuser les bonnes pratiques en faveur des proches aidants dans 10 000 entreprises partout en France, et la valorisation des initiatives positives d'ores et déjà labellisées et primées ;
- Pour intégrer l'objectif d'accompagnement des aidants dans l'ensemble des travaux institutionnels, leur donner la parole à travers une plus forte représentation dans les instances consultatives, telles que le Conseil national consultatif des personnes handicapées.



LA MISE EN OEUVRE DE LA STRATÉGIE

Un financement prévu pour 3 ans,
à hauteur de 400 M€, dont 105 M€ pour le répit.

**Un déploiement de l'ensemble
des mesures à partir de 2020.**

**Un comité de suivi réuni
deux fois par an,**

présidé par Agnès Buzyn et Sophie Cluzel,
associant les parties prenantes et ayant vocation à :

- suivre la mise en œuvre et l'impact des mesures de la stratégie ;
- faire vivre la stratégie en proposant de nouvelles mesures à intervalle régulier, notamment en faveur de la meilleure connaissance des proches aidants, la simplification de leurs démarches administratives, et l'accompagnement des parcours.



aidants

Stratégie de mobilisation et de soutien



Contacts presse :

Cabinet de Mme Sophie CLUZEL :
seph.communication@pm.gouv.fr

Cabinet de Mme Agnès BUZYN :
sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr